



QUI SOMMES-NOUS ?

Le MEDEF est le premier réseau d'entrepreneurs de France.

Il rassemble la diversité des secteurs et territoires concernés par la transition énergétique : producteurs et fournisseurs d'énergies, acteurs de l'efficacité énergétique passive et active, réseaux de transport et de distribution, entreprises consommatrices voire intensives en énergie, fournisseurs de produits, de technologies, de services dans l'industrie, le bâtiment, les transports...

Plus de 95 % des entreprises adhérentes au MEDEF sont des PME.

Pour en savoir plus sur les actions du MEDEF en matière de développement durable :

<http://www.medef.com/fr/tematiques/content/developpement-durable>

CAHIER D'ACTEUR

Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de croissance et d'emploi

UN DEFI MONDIAL, LA FRANCE A DES ATOUTS

Les filières françaises constituent un tissu d'acteurs clé avec des références mondiales et un réseau de PME, d'ETI et de start-ups ; c'est avec elles et leur capacité technologique, industrielle et financière que notre avenir énergétique se construira.

Nos choix historiques en matière d'électricité nucléaire, notre savoir-faire dans les nouvelles technologies EnR... permettent à la France de représenter 1 % des émissions mondiales de CO2 contre 3 % du PIB mondial. Nous devons continuer à entraîner d'autres pays sur cette voie tout en poursuivant nos efforts. En revanche, l'empreinte carbone de la consommation intérieure de chaque Français (importations d'énergie, de matières premières et de produits) est en croissance et désormais aussi élevée que nos émissions domestiques. Il s'agit d'un défi majeur.

Le prix de l'énergie est crucial pour de nombreux secteurs intensifs en énergie exposés à la concurrence internationale. Il pèse plus largement sur l'ensemble de l'économie.

La France doit donc faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de réindustrialisation et d'emploi. Elle a l'opportunité de bâtir une position de leadership international pour libérer l'innovation. Ce défi est mondial et la France a des atouts pour y répondre. Cette transition implique des changements, des contraintes, des efforts, parfois des bouleversements qui se traduisent par des tensions pour les entreprises comme pour les autres acteurs. Afin d'y répondre, les politiques publiques doivent définir de nouveaux équilibres pour construire collectivement et mettre en œuvre une transition énergétique réussie, c'est-à-dire à la fois source de croissance, d'emplois et d'atteinte des objectifs climatiques.

COMPRENDRE : OU EN EST-ON REELLEMENT DES OBJECTIFS PREVUS DANS LA LOI ET DANS LA PPE QUANT A LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION D'ENERGIE ? QUELLE(S) ANALYSE(S) FAIRE DES AVANCEES, DES FREINS ET DES POINTS DE BLOCAGE ?



Ces freins et blocages sont en grande partie inhérents au manque de lisibilité et au caractère contradictoire des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) conjuguée à une absence de marge de manœuvre économique et budgétaire, ce qui met en cause leur cohérence et leur faisabilité : baisse de la part du nucléaire, de la part des énergies fossiles, de la consommation d'énergie, des émissions de GES, développement des énergies renouvelables... La France a besoin d'une trajectoire claire. Ces objectifs doivent être hiérarchisés.

De plus, les études d'impact de la LTECV et de la PPE sont très incomplètes et donc contestables. Elles n'évaluent pas les impacts sur les activités des consommateurs d'énergie, leur compétitivité intra et extra européenne, la part de l'industrie dans le PIB, les emplois, etc. Elles ne démontrent pas que les mesures proposées sont les plus rentables pour atteindre les objectifs poursuivis.

La PPE doit s'attacher à mettre en œuvre les objectifs définis par les articles 1er et 2 de la LTECV qui prévoient

que la politique énergétique « favorise l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, assure la sécurité d'approvisionnement, maintient un prix de l'énergie compétitif et contribue à la mise en place d'une Union de l'énergie qui vise à garantir la sécurité d'approvisionnement et à construire une économie décarbonée et compétitive, [garantit] un cadre réglementaire et fiscal favorable à l'attractivité de la France pour les investissements dans les industries intensives en énergie afin d'éviter le phénomène de fuite de carbone et de permettre une croissance durable. »

L'un des 6 volets de la PPE porte sur « la compétitivité des prix de l'énergie, en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale. »

La fiscalité de l'énergie et du CO2, déjà très élevée, doit être à la fois soutenable et incitative. Toute évolution doit être évaluée sous l'angle économique et social. Le prix du carbone pour les consommateurs et les entreprises doit garantir les meilleurs choix économiques et environnementaux. La fiscalité de l'énergie doit refléter les mérites respectifs de chaque source d'énergie.

AGIR : QUELLES CONDITIONS REUNIR POUR POURSUIVRE ET ACCELERER LES EFFORTS ENTREPRIS DANS LE SENS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, DU TRIPLE POINT DE VUE SOCIAL, TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENTAL ?

L'intitulé de cette question ne mentionne pas le volet économique indispensable à la réussite de la transition énergétique. Celle-ci doit être construite en procédant par étapes de court, moyen et long terme avec des objectifs crédibles et réalisables. La performance du

système énergétique passe par :

- Le financement adéquat des investissements en procédant à des études de rentabilité, des études d'impact et à une analyse de l'adaptation des réseaux ;
- La création d'un cadre pour les nouveaux investissements de capacités d'énergies renouvelables à intégrer progressivement au marché en fonction des évolutions technologiques et économiques et des coûts/bénéfices associés ;
- La prolongation du fonctionnement du parc nucléaire sur la base d'une analyse coût-bénéfice, sous réserve de l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire et de la sécurisation de son financement ;
- Le développement de l'économie circulaire, source d'innovation, de reconquête industrielle et de création d'emplois ;
- La recherche et la valorisation des gisements d'efficacité énergétique au meilleur rapport coût efficacité, et le développement des services à l'énergie ;

CHOISIR : EN TERMES DE BOUQUET ENERGETIQUE ET DE MIX ELECTRIQUE, QUEL(S) CHEMIN(S) DOIT-ON ET PEUT-ON EMPRUNTER DES A PRESENT ET A L'HORIZON DE LA PPE ?

En ce qui concerne le mix électrique, le ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé le 7 novembre 2017 le report de l'objectif de 50 % d'électricité d'origine nucléaire en 2025 au nom du respect des objectifs climatiques de la France. Le bilan prévisionnel publié par RTE indique que le scénario Volt (56 % de nucléaire, 40 % d'EnR, 4 % de thermique) permet à la fois d'atteindre nos objectifs climatiques, de réduire le coût pour la collectivité et de favoriser l'atteinte de nos objectifs d'énergies renouvelables. Le MEDEF partage cette vision pragmatique et cohérente avec les messages exprimés par les acteurs économiques tout au long du débat sur la transition énergétique puis du processus d'élaboration de la LTECV.

- Le développement de la flexibilité de la demande et des effacements de consommation ;
- L'accélération de l'effort de recherche et d'innovation pour accroître la maturité des technologies nécessaires à la transition énergétique (ex : stockage) ;
- L'encouragement des utilisations les moins émettrices des énergies fossiles,
- Le développement des solutions de mobilité durable en tenant compte de leurs bilans coût-efficacité et analyses de cycle de vie (ACV) respectifs ;
- La protection des consommateurs les plus vulnérables (entreprises énérgo-intensives, ménages défavorisés) ;
- L'évaluation des ressources naturelles de nos territoires et leur valorisation dans le développement de notre économie ;
- Le renforcement des outils méthodologiques de suivi de l'atteinte des objectifs.

Au-delà du seul mix électrique, les décisions relatives à l'évolution du mix énergétique doivent prendre en compte les paramètres suivants :

- **Impact des projections de prix du CO2 présentées dans chacune des variantes et de compensation de ce prix en termes de coûts indirects.** Un prix du carbone plus élevé est un élément clé pour modifier positivement les équilibres économiques et les choix des industriels, à condition de préserver les sites exposés à la concurrence internationale.
- **Trajectoires de développement des énergies renouvelables, volumes d'appels d'offre, volumes de CSPE.** La priorité est de créer un cadre pour les nouvelles capacités qui doivent être intégrées progressivement au marché en fonction des évolutions technologiques et économiques et des coûts/bénéfices associés. Pour les 5 prochaines années, les charges prévisionnelles de service public en matière d'énergies renouvelables et de cogénération représentent 34,4 Md€ dont 94 % sont engagés (source : CRE).

- **Anticipation de toute décision administrative de fermeture d'actifs.** La fermeture brutale de capacités de production et d'infrastructures de transport et de distribution d'énergie rentables (pétrole, charbon, gaz, nucléaire) aurait un fort impact sur la sécurité d'approvisionnement, les prix de la capacité, les prix de l'énergie et la compétitivité des sites industriels. Ce type de décision doit être évaluée au préalable.
- **Coût des mesures de soutien au financement de l'efficacité énergétique :** donner la priorité aux actions offrant le *merit order* le plus important, à la fois pour la rénovation passive et active (ex : solutions type Contrats de Performance Energétique).
- **Coûts de réseaux de transport et de distribution :** le déploiement souhaitable des EnR a des conséquences importantes en termes de réseau de transport et de distribution, de stockage, de gestion de la variabilité et de coût de la pointe qu'il convient d'intégrer.
- **Impact en matière d'énergies renouvelables thermiques** (ex : Fonds chaleur)
- **Impact en termes de ressources matières :** biomasse, métaux, terres rares, autres matières premières, etc.
- **Impact en termes de transitions professionnelles :** il faut organiser les transitions nécessaires sans opposer des secteurs de « l'économie verte » qui seraient par principe vertueux à d'autres secteurs de l'économie traditionnelle qui seraient stigmatisés. Ce sont l'ensemble des métiers et compétences qui doivent bénéficier d'un « verdissement » des compétences. Dans bien des cas, c'est l'économie traditionnelle qui va financer et développer les technologies et compétences nécessaires, comme l'attestent les investissements de grands énergéticiens de l'économie traditionnelle dans les énergies renouvelables. Il est donc essentiel d'engager la démarche prospective de l'emploi prévue dans l'article 182 de la LTECV en associant les acteurs concernés : Etat, régions, branches professionnelles, entreprises, syndicats. Cette démarche pourrait servir de point d'entrée aux contrats de transition écologique (CTE).
- **Equilibre en matière de transport :** il convient de :
 - Considérer équitablement les différentes énergies et technologies sur la base des impacts environnementaux, économiques et sociaux de leurs usages.
 - Fonder les choix de mobilité et les interdictions sur des critères objectifs et des évaluations scientifiquement

éprouvées de leurs usages, telles que l'analyse des cycles de vie de tous les types de véhicules : thermiques, hybrides, électriques...

- Renforcer la part du budget accordée à la recherche et favoriser la R&D des acteurs privés, notamment en augmentant le montant du crédit impôt recherche et les soutiens temporaires pour les phases pilote.
- Favoriser le renouvellement du parc automobile en respectant le principe de neutralité technologique et en prenant en compte le coût d'abattement de la tonne de CO2 évitée.

GOUVERNER : QUELLES PROPOSITIONS FORMULER POUR PILOTER, ANIMER, MESURER ET EVALUER EFFICACEMENT LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA FRANCE ?

La situation de la France impose de :

- Conduire la transition énergétique avec **pragmatisme et détermination**.
- Procéder par **étapes** en se donnant le temps nécessaire.
- Rester attentifs aux politiques des pays concurrents.
- Privilégier les solutions qui offrent le meilleur rapport coût-efficacité et bilan ACV.
- Mieux connaître nos **ressources naturelles** au sens large – sans s'interdire a priori de les exploiter dans des conditions optimales sur le plan environnemental -.
- **Simplifier le cadre réglementaire** et donner de la visibilité sur son évolution.
- Prévoir un **pilotage flexible**, des bilans périodiques et corriger la trajectoire si besoin.
- Favoriser un équilibre entre des **compétences** mieux traitées localement (mobilité, efficacité énergétique, EnR, autoconsommation...), un modèle français fondé sur la solidarité nationale (péréquation, infrastructures...) et les réalités techniques.
- Mieux prendre en compte le **cadre européen** dans la définition des politiques.
- **Eviter toute initiative fiscale isolée** sans garanties sur l'acceptation des mécanismes de compensation par la Commission.
- Assurer une **cohérence des objectifs** énergétiques et climatiques français et européens.